

4736  
Octobre 1999

206

# Note sur les différentes approches de la pauvreté

DEPARTEMENT  
DES POLITIQUES ET ETUDES  
DIVISION DE LA MACRO-  
ECONOMIE ET DES ETUDES

Sarah Marniesse

**AVERTISSEMENT** : les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de son auteur et ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Agence française de Développement.

## Note sur les différentes approches de la pauvreté

Lutter contre la pauvreté implique de mesurer le phénomène et d'en analyser les causes, pour proposer les politiques adéquates.

Mesurer la pauvreté signifie définir la population des pauvres et l'intensité de leur pauvreté. Or, comment définir la pauvreté, la mesurer et la traiter. Dans tous ces domaines, malgré des avancées récentes, nombre de faiblesses conceptuelles demeurent.

Il n'existe pas une définition unique de la pauvreté. Plusieurs définitions sont ainsi proposées, qui engendrent des instruments différents pour la caractériser et la mesurer sous ses diverses formes<sup>1</sup>.

### 1. Une dimension économique de la pauvreté

Si l'on considère la seule dimension économique de la pauvreté, on distingue, de façon fonctionnelle, trois formes de pauvreté :

#### 1.1. La pauvreté monétaire « ou de revenu »

Elle exprime un aspect de niveau de vie et résulte d'une insuffisance de ressources engendrant une consommation insuffisante (expression d'un niveau de bien-être trop faible). Sa mesure s'appuie soit sur le revenu, soit sur la consommation, traduite en valeur monétaire.

La *théorie du bien-être* sert de référence à l'analyse de la pauvreté monétaire. Du fait de l'impossibilité de mesurer les utilités, elle s'appuie sur l'utilisation du revenu (ou de la consommation) comme mesure de bien-être<sup>2</sup>.

On définit un seuil monétaire en deçà duquel on est considéré comme pauvre, et l'on comptabilise le nombre de pauvres par référence à ce seuil (*ligne de pauvreté*). Ce seuil peut être estimé soit à partir du revenu, très variable, soit de la consommation plus stable dans temps. ☒ Il est censé déterminer une *pauvreté absolue*<sup>3</sup>, en considérant le revenu nécessaire à l'achat du panier minimal<sup>4</sup> de biens alimentaires indispensables à la survie quotidienne (qui

<sup>1</sup> Jean-Luc Dubois, *Présentation des différentes approches de la pauvreté*, 1998, texte introductif à la Journée des économistes de l'IRD 1998, ainsi que différents textes du même auteur sur le sujet (notamment thèse sur travaux, Université de Saint-Quentin-en-Yvelines). Nous avons également utilisé, pour cette synthèse, le numéro 308-309-310 *d'économie et statistique* : « Mesurer la pauvreté aujourd'hui », sous la direction de Nicolas Herpin et Daniel Verger.

<sup>2</sup> Si les individus partagent les mêmes préférences (et donc ont la même fonction d'utilité non observable) et s'ils font face au même système de prix, le classement par le revenu sera le même que le classement par les utilités à travers une relation de pré-ordre identique. La prise en compte des aspects de pauvreté dans un cadre qui n'est pas systématiquement marchand (biens collectifs, droits et obligations) invite cependant à reformuler certains fondements de la théorie du bien-être (principe de rationalité des agents, conditions de concurrence parfaite, etc.) : une adaptation est nécessaire.

<sup>3</sup> Le concept de "pauvreté absolue" se rattache au "vitalisme" qui définit la vie comme "l'ensemble des forces qui résistent à la mort". Le *minimum vital* correspond au montant des ressources nécessaires pour ne pas être entraîné dans la mort.

<sup>4</sup> Rowntree (1901) est le premier à proposer une définition d'un niveau de consommation minimal, à partir de l'hypothèse d'existence de *besoins "de base"*. On peut redouter, dans toute mesure objective de la situation d'un individu, un certain degré d'ethnocentrisme ou de paternalisme, définissant une norme de consommation minimale qui ne serait pas applicable à tous et biaiserait l'analyse. Rawls pense cependant qu'il est possible de repérer des *biens primaires* qui sont indispensables pour la mise en œuvre de tout plan de vie et dont le faible niveau révèle une pauvreté réelle.

correspond, selon les normes FAO, à 2.400 calories pour la pauvreté et à 1.800 calories pour l'extrême pauvreté) auquel on ajoute le revenu nécessaire à l'achat de biens non alimentaires indispensables (habillement, transport, hygiène, eau, énergie, etc.).

Le seuil peut également être déterminé d'une manière relative en considérant, sur la distribution des revenus ou de la consommation, un pourcentage de population : soit les 20% de la population les moins riches, ou ceux qui ont un revenu inférieur à la moitié du revenu médian ou moyen. On obtient alors une estimation de la *pauvreté relative*.

⊗ *Comparaison pauvreté absolue / pauvreté relative* : ces deux concepts sont complémentaires. Une mesure de pauvreté absolue est plus adaptée dans les pays en développement, où une part importante de la population vit autour du seuil de survie minimal, alors que dans les pays développés, où la sécurité alimentaire est quasiment assurée, la pauvreté se fonde davantage sur des comparaisons (Cogneau et al. 1996).

De même, une mesure de pauvreté absolue est plus utile en période de crise économique, car elle permet de suivre le nombre de personnes qui tombent au-dessous d'un seuil objectif considéré comme détecteur de pauvreté, alors qu'en période de croissance une mesure de pauvreté relative met en valeur les « laissés-pour-compte » de la croissance.

### 1.2. La pauvreté des conditions de vie ou « d'existence »

La pauvreté peut également être perçue dans sa dimension d'exclusion par rapport à un certain mode de vie matériel et culturel, résultant de l'impossibilité de satisfaire aux besoins essentiels ⊗ *référence à la théorie des besoins essentiels*. L'analyse est élargie à l'ensemble des besoins qui permettent de mener une vie décente dans une société donnée, ce qui renvoie à la notion d'intégration/exclusion sociale. Cette « pauvreté des conditions de vie » ou « pauvreté d'existence », vision plus « qualitative » de la pauvreté, traduit une situation de manque dans les domaines relatifs à l'alimentation (déséquilibre nutritionnel), à la santé (nonaccès aux soins primaires), à l'éducation (non-scolarisation), au logement, etc. Mais la non-satisfaction d'un besoin donné, jugé essentiel, peut avoir des causes multiples (non-disponibilité d'un service, non-accessibilité, coût, différences de perception du caractère essentiel du besoin, etc.) ⊗ *Nature sociale du seuil*, qui en fait une notion relative à l'environnement socioculturel. D'où le difficile choix d'indicateurs pertinents pour retracer la pauvreté de conditions de vie.

### 1.3. La pauvreté de potentialités ou de « capacités »

Elle traduit le fait que l'on n'ait pas pu disposer des moyens (« différentes formes de capital ») qui auraient permis de se soustraire de la pauvreté, de vivre correctement et de mettre en valeur ses capacités individuelles. Cette insuffisante « accumulation de capital<sup>5</sup> » engendre une insuffisante mise en valeur des capacités individuelles (Herpin et Verger 1998). Cette approche permet d'aborder la pauvreté à sa source en la considérant comme le résultat d'une incapacité à saisir les opportunités qui se présentent en raison d'un manque de capacités résultant d'une santé déficiente, d'une éducation insuffisante, de déséquilibres nutritionnels, etc. Dans une vision dynamique, on devient pauvre du fait de modifications dans le patrimoine (par faillite), dans le capital humain (handicap) ou dans le capital social (exclusion ou rupture familiale) ⊗ *pauvreté en terme de « stock »*.

<sup>5</sup> Il s'agit de moyens d'ordre matériel (équipements physiques ou capital financier) mais aussi de capital humain (niveau d'éducation ou d'expériences, espérance de vie) et de capital social (réseau de relations, stocks de droits, etc.). Sen (1985) parle de «functionings» pour définir les activités qu'un individu peut mener ou des états qu'il peut atteindre. Il ne s'agit pas de garantir l'atteinte d'un niveau mais seulement d'assurer la possibilité effective ou l'opportunité réelle d'y accéder (débat complexe entre les tenants de la responsabilité totale des individus (Rawls, etc.) et les tenants de la responsabilité limitée par le degré de choix et de contrôle (Sen, etc.), dont une voie moyenne peut être trouvée en se focalisant sur certaines réalisations jugées pertinentes du point de vue de l'égalité sociale, en négligeant celles qui renvoient à la responsabilité individuelle).

#### 1.4. Articulation des diverses formes de pauvreté

La pauvreté se manifeste ainsi de plusieurs manières : insuffisance de ressources, insatisfaction de besoins essentiels, incapacité à réaliser son potentiel. Ces différents aspects se complètent. *On peut en effet observer que la pauvreté monétaire, qui fluctue à court terme, a un effet à moyen terme sur les conditions de vie et, à plus long terme, sur les potentialités.*

⊗ Par exemple, au niveau microéconomique, un ménage se voit obligé de retirer ses enfants de l'école en raison de la baisse de son revenu. La pauvreté monétaire entraîne la non-scolarisation des enfants et donc une pauvreté de conditions de vie, qui se traduit par l'arrêt de l'accumulation de capital éducatif, entraînant à terme une pauvreté de potentialités.

La pauvreté des potentialités se situe en bout de chaîne, résultant du maintien sur une longue durée des deux autres formes de pauvreté. Ne permettant pas à l'individu de générer ses propres moyens de défense, elle a pour effet d'en accroître la vulnérabilité face aux circonstances extérieures (difficultés à s'adapter à des évolutions brutales de l'environnement).

Les relations entre les trois formes de pauvreté se referment en une boucle lorsque l'on constate que la pauvreté des potentialités conduit à terme, parfois à travers un cycle générationnel, à une aggravation de la pauvreté monétaire. En effet, le fait de ne pas disposer d'un capital humain ou social adéquat freinera l'accès au marché du travail, formel ou informel, et donc l'obtention d'un revenu. Ainsi, alors que la pauvreté monétaire fournit une mesure facile de la pauvreté, la pauvreté des conditions de vie en retrace les principales caractéristiques et la pauvreté des potentialités en expriment les causes. D'où la complémentarité des trois formes dans le cadre d'une analyse des situations de pauvreté.

Cette vision « matérialiste » (pauvreté → faible capital humain, maladie, etc. → faibles fonctionings) ne résume pas l'ensemble des causalités possibles. D'autres chaînes causales sont parfois privilégiées (illettrisme → mauvaise santé et/ou pauvreté) par ceux qui souhaitent défendre un soutien prioritaire à la scolarisation et aux soins, aux dépens d'allocations minimales d'insertion.

Quel que soit le sens des causalités, il reste une interaction forte entre les différentes formes de pauvreté.

#### 1.5. D'autres approches, surtout utilisées dans les pays développés.

D'autres approches peuvent être envisagées pour tenter de mieux cerner les aspects multidimensionnels de la pauvreté.

- La pauvreté subjective. Les approches subjectives de la pauvreté se nourrissent des réponses à des questions relatives au sentiment pour le ménage d'être à l'aise, de pouvoir mettre de l'argent de côté, ou à l'opposé de devoir tirer sur ses réserves, de disposer ou non de la somme minimale perçue pour « joindre les deux bouts ». Appliqué au cas de la pauvreté monétaire, elle permet de construire une ligne de pauvreté subjective (selon les méthodes de l'Ecole de Leiden) mais cette démarche peut aussi être utilisée pour la mesure des autres formes de pauvreté à condition de concevoir les questions de façon appropriées au contexte.

● La pauvreté transitoire/structurelle. La plus ou moins grande pertinence de l'approche à partir des ressources monétaires instantanées doit aux yeux de certains s'apprécier à partir de la plus ou moins grande *permanence dans l'état de pauvreté*. Cette approche, nécessitant des méthodes de suivi individuel (panel) est encore peu exploitée du fait de la lourdeur du type d'enquêtes à mettre en œuvre. Elle est toutefois susceptible de modifier les politiques et programmes, du fait des différences de traitement qu'impliquent des pauvretés structurelles et transitoires (enjeu essentiel pour la politique sociale : si la pauvreté est le plus souvent transitoire, elle ne nécessite pas la mise au point de politiques spéciales pour son éradication, plutôt des politiques de « soulagement transitoire »).

⊗ *vulnérabilité*

● Approche instantanée / cycles de vie. A la manière de Friedman, qui défendait le concept de Revenu Permanent, il est important de différencier les pauvres « permanents » et ceux qui le sont de manière transitoire (étudiants par exemple), en sacrifiant du revenu aujourd'hui pour accroître l'espérance de revenu sur le long terme.

## 2. Dimensions sociales et politiques de la pauvreté

Parce que dans nombre de pays en développement, les populations sont apparues plus sensibles à d'autres formes de pauvreté que la seule pauvreté économique, il est apparu nécessaire de préciser le concept de pauvreté dans sa dimension sociale : ⊗ *la pauvreté est souvent d'abord perçue comme une détérioration des liens qui attachent l'individu à une communauté de vie*. Cette pauvreté résulte de l'absence d'enfants ou de parents, de la présence de conflits et des risques d'exclusion du village, ou de la communauté d'appartenance. L'exclusion liée à l'absence de droits sociaux est dans certains pays perçue comme la forme de pauvreté la plus dure. Les relations sociales priment sur la possession de biens, et la cohésion sociale résulte de l'enchevêtrement de relations sociales exprimées en termes de droits individuels et d'obligations sociales. ⊗ *Capital social* : besoin de liens sociaux pour se sentir « riche », de capital social, qui retrace le tissu de relations sociales ou de réseaux de sociabilité plus ou moins formalisés entre les individus, et représente un élément primordial de ses niveau et mode de vie, de sa capacité à réagir à des contraintes extérieures.

Si la valorisation des obligations (funérailles, enfants confiés, etc.) permet le calcul de taux de pression communautaire, la valorisation des droits (accueil, logement, droit à la terre) s'avère plus complexe (Mahieu 1989). La réponse à l'exclusion passe, entre autre chose, par l'encouragement d'innovations sociales, qui en inventant de nouvelles formes de relations réciproques, permettent des recompositions sociales, et en jouant sur l'interface entre l'allocation du temps et les droits et obligations permettent de recréer la cohésion sous des formes nouvelles.

Pour compléter la définition de la pauvreté, il faut introduire dans l'analyse d'autres dimensions humaines. Par exemple, la *pauvreté politique* (qui résulte (1) d'une privation des droits civiques, (2) de l'impossibilité politique, syndicale, culturelle de défendre sa situation économique et sociale, avec le risque d'exclusion et de maintien dans la pauvreté), la *pauvreté culturelle* liée à la non-reconnaissance d'une identité spécifique.

### 3- La prise en compte des inégalités

#### ⊗ *Lien entre pauvreté et inégalités*

- Pauvreté et inégalités sont par définition des notions proches : il n'y a de pauvres « relatifs » que parce qu'il y a des riches, donc des inégalités de revenus.

- L'existence d'un lien systématique entre pauvreté et inégalités n'est pour l'instant démontré que dans le cas monétaire<sup>6</sup>, et en relation avec la croissance. La mise en valeur d'une relation dans les deux autres cas des conditions de vie et des potentialités serait certes souhaitable mais elle butte encore sur de nombreux problèmes de méthodes, vu la multiplicité des éléments à prendre en compte.

En période de crise, une augmentation de la pauvreté peut être atténuée par une réduction des inégalités, comme ce fut le cas en Côte d'Ivoire sur la période 1985-88 ou au Zimbabwe entre 1980 et 1990. Inversement, en période de croissance, une augmentation des inégalités peut amener une stagnation et même une hausse de la pauvreté.

On peut associer aux trois manifestations de la pauvreté, les mêmes trois formes d'inégalités :

#### 3.1. L'inégalité monétaire

« L'inégalité monétaire » ou « de revenu » (ou de consommation), est mise en valeur par la courbe de Lorenz qui fournit le pourcentage de population détenant un pourcentage de richesse. Cette courbe se déduit de la courbe de distribution par tête qui donne le nombre de personnes par niveau de revenu et de la courbe de répartition qui donne le pourcentage de population au-dessous d'un certain seuil de revenu, etc.. Les trois courbes sont, de par leur définition, reliées les unes aux autres, respectant toutes trois le pré-ordre des utilités.

#### 3.2. L'inégalité des conditions de vie

Elle retrace les différences qui existent dans les possibilités d'accéder à des services collectifs permettant de satisfaire aux besoins fondamentaux (santé, éducation, etc.). Elle résulte tout autant de l'insuffisance d'équipements, du temps d'accès et de la difficulté de communication, de l'insécurité alimentaire, des différences de niveau d'éducation, etc., que de la stricte différence de revenu.

#### 3.3. L'inégalité des potentialités

On peut assimiler « l'inégalité des chances », en langage courant, à une inégalité des potentialités : en effet, ce sont les différences dans les probabilités de pouvoir mettre en valeur leurs capacités (des différences de potentialités) qui font que les individus n'ont pas au départ les mêmes chances de réussite. Par définition, on considère qu'il y a égalité des chances si l'avenir d'un individu ne dépend pas du capital économique, culturel ou social, qui est mis à sa disposition, mais de ses seuls talents. Dans ce cadre, on introduit des indicateurs qui expriment les différences dans le capital possédé au départ : tant le capital physique (les avoirs financiers et actifs) et le capital humain (le niveau d'éducation atteint et espérance de vie pour la santé) que le capital social (les relations avec d'autres).

---

<sup>6</sup> On peut, par des techniques économétriques, mesurer la relation entre pauvreté et inégalités monétaires : en effet, toute variation du niveau de pauvreté - exprimée par son incidence - peut être décomposée en trois composantes : une composante de croissance qui traduit la variation du niveau de revenu moyen, une composante de redistribution traduisant les modifications dans la distribution du revenu et une composante résiduelle exprimant l'interaction entre les variations de la moyenne et celle de la distribution (Ravallion et Datt 1991). Des mesures de la sensibilité de la pauvreté par rapport à la croissance et à l'inégalité permettent alors de voir si un accroissement de la consommation ou du revenu moyens tend à réduire la pauvreté tandis qu'à l'inverse une augmentation de l'inégalité tend à l'accroître.

### 3.4. Formes d'inégalités sociales

Remarquons toutefois qu'en Afrique, et dans beaucoup de sociétés traditionnelles, ce sont surtout les inégalités sociales de pouvoir, retraçant l'opposition entre puissants et faibles, qui dominent. Ces formes d'inégalités engendrent ensuite les autres formes d'inégalités, plus économiques, qui retracent la différence entre riches et pauvres. Comme dans le cas de la pauvreté, la dimension sociale prédomine et entraîne des conséquences d'ordre économique. En fait, cela pose le problème plus général de la justice et du pouvoir (égalité devant la loi, égale dignité de chacun, etc.), car une lutte contre les inégalités n'implique pas l'égale répartition des tous les biens sociaux (richesse, pouvoir, prestige), mais seulement la possibilité ouverte à chacun d'y accéder. Ce qui sous-entend la présence de formes de démocratie économique, sociale et politique, ou la mise en place des processus de démocratisation correspondant, pour réaliser cette possibilité face aux inégalités de pouvoir.

---